



Arrêté de circulation

Pour empiètement sur la chaussée

Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 04 mars 2024 de Madame DEGUINE-PATTYN Béatrice de la société Magic Gom domiciliée au 1 La Ripière 37500 à LERNE,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du mardi 26 mars 2024 au jeudi 28 mars 2024 Impasse de la Sabotterie 37220 l'Île Bouchard,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux d'aérogommage intérieur, un empiètement sur chaussée sera effectué Impasse de la Sabotterie 37220 à l'Île Bouchard du mardi 26 mars 2024 au jeudi 28 mars 2024.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Madame le maire de l'Île Bouchard, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 04 mars 2024

Arrêté n° 2024-03-50	
PUBLIÉ LE	04/03/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
François DE LAFOURCADE

